Image not found or type unknown

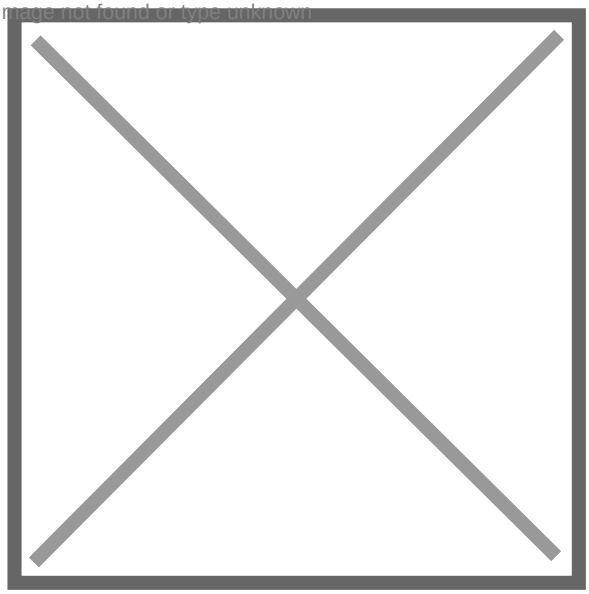

Demandes échelonnement dette URSSAF et CIPAV refusées

Par **dadou351**, le **22/09/2018** à **18:20**

Bonjour,

J'ai mis ma précédente entreprise en liquidation l'année dernière : liquidation judiciaire simplifiée suite à un mauvais partenariat avec une entreprise qui m'a plus ou moins dépouillé avant de déposer le bilan. Les charges sociales que j'avais provisionnées ont donc été mangé par le règlement d'un acompte pour cette dite entreprise. J'aurai du me méfier...

A ce jour, mon entreprise est radiée, mon compte URSSAF et CIPAV radié également sauf que je dois toujours des cotisations. URSSAF : 3200 euros et CIPAV 5000 euros.

De Bonne foi et en expliquant ma situation à ces organismes, rien y fait il me faut régler rapidement ces cotisations. J'ai eu la visite des huissiers avec courrier pour saisie, etc. J'ai donc fait un courrier recommandé au JEX de la ma commune et recommandés aux organismes pour retenter un échelonnement de ma dette...

Actuellement au RSA je compte déjà tous les mois pour manger... Cependant j'ai monter une nouvelle activité avec un associé qui fonctionne bien et où on se rémunèrera qu'à partir de janvier 2019.

Comment faire en sorte de convaincre les organismes sociaux ? J'ai beau prouver ma bonne foi cela ne fonctionne pas.

Mon souhait est de régler car conscient que je dois cette somme !!

J'attends le retour du JEX pour l'URSSAF et du TASS pour la CIPAV.

Au cas où je reçois un énième refus, qui puis je contacter ? La liquidation a été épuisante et je suis désormais harcelé par ces organismes sociaux... Des fois j'ai envie de mettre fin à mes jours tellement j'en peux plus... [smile17]

CDT, David

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés